



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Le 3 décembre 2021

À une séance régulière du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue dans la salle du caucus située au 50, rue Saint-Joseph, le 2 décembre 2021 à quinze heures (15h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Richard Forget, président	André Ibgby, membre
Carl De Montigny, vice-président	Martin Picard, membre
Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier	Michel Bazinet, membre
Frédéric Broué, membre	Gabrielle Labonté, secrétaire

### Ouverture de la séance

2021-12-113

### Adoption de l'ordre du jour

#### CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

#### CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour et ont demandé l'ajout du point suivant :

- **Adjudication de contrat – Appel d'offres sur invitation RIDM-20210903 - Achat d'un F-150**

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts accepte l'ordre du jour ainsi modifié.

ADOPTÉE

2021-12-114

### Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 7 octobre 2021

#### CONSIDÉRANT QUE

le directeur a remis une copie de ce procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Carl De Montigny, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le procès-verbal de l'assemblée du 7 octobre 2021.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

2021-12-115

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

### Nomination de nouveaux membres du conseil d'administration

#### CONSIDÉRANT QUE

selon les articles 468.16 de la *Loi sur les cités et villes* et 585 du *Code municipal*, la municipalité choisit chaque délégué parmi les membres de son conseil pour former le conseil d'administration;

#### CONSIDÉRANT QUE

selon les articles 468.23 de la *Loi sur les cités et villes* et 592 du *Code municipal*, un membre du conseil d'administration cesse d'en faire partie s'il perd la qualité de membre du conseil municipal en raison de laquelle il a été nommé. Toutefois, une telle personne ne cesse pas d'occuper son poste à l'expiration de son mandat de membre du conseil municipal, pourvu qu'elle ait été réélue lors de l'élection après laquelle survient cette expiration et qu'elle ait fait dans le délai prévu après sa réélection le serment requis ;

#### CONSIDÉRANT QUE

faisant suite aux élections municipales du 7 novembre 2021, il est nécessaire de nommer de nouveaux membres du conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, pour représenter certaines municipalités;

Il est proposé par Martin Picard

et résolu à l'unanimité des membres:

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts nomme comme membre du conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :

- Monsieur Richard Forget, et monsieur Noël Lanthier comme substitut, pour la municipalité de Lantier;
- Monsieur Francis Corbeil, et monsieur Vincent Delorme pour la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides;
- Monsieur Frédéric Broué et monsieur André Ibghy comme substitut, pour la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;
- Monsieur André Ibghy et monsieur Jean-Pierre Charette comme substitut, pour la municipalité de Ivry-sur-le-Lac ;
- Madame Dominique Forget et Monsieur Carl De Montigny comme substitut, pour la municipalité de Val-David;
- Monsieur Michel Bazinet et madame Donna Salvati comme substitut, pour la municipalité de Val-Morin;

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-12-116

### Calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration 2022

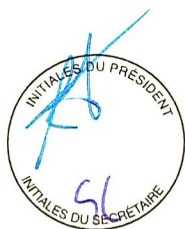
#### CONSIDÉRANT QUE

le conseil d'administration doit établir le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2022;

Il est proposé par Martin Picard

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte le calendrier ci-après pour l'année 2022 relativement à la tenue des séances ordinaires du



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

conseil d'administration, lesquelles se tiendront le premier jeudi de chaque mois et débiteront à 18 h, à la salle Georges-Vanier, située au deuxième étage de l'hôtel de ville, au 50, rue Saint-Joseph, à Sainte-Agathe-des-Monts.

### Calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration 2022

Date	Date
▪ 3 février	▪ 7 juillet
▪ 3 mars	▪ 1 septembre
▪ 7 avril	▪ 6 octobre
▪ 5 mai	▪ 3 novembre
▪ 2 juin	▪ 1 décembre

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-12-117

### Bâtiment du 4, rue Albert-Bergeron, Sainte-Agathe-des-Monts – Caserne incendie – Signature d'un bail

#### CONSIDÉRANT QUE

il y a lieu d'offrir à la Régie incendie des Monts un espace pour l'entreposage des équipements et camions, la formation, les rencontres du personnel et toutes les opérations courantes reliées aux opérations du service incendie ;

Il est proposé par Carl De Montigny, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise la signature d'un bail, entre la Régie incendie des Monts et la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lequel prévoit la location du bâtiment situé au 4, rue Albert-Bergeron, Sainte-Agathe-des-Monts, aux mêmes termes que ceux énoncés dans le contrat.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-12-118

### Comptes à recevoir

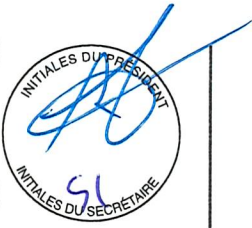
Il est proposé par Carl De Montigny, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à recevoir au 30 novembre 2021.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
RÉGIE INCENDIE DES MONTS**

No de résolution  
ou annotation  
**2021-12-119**

**Comptes à payer**

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer au 30 novembre 2021, au montant de 84 123.56 \$.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2021-12-120**

**Octroi de contrat – Étude de circulation pour la construction d'une caserne incendie**

**CONSIDÉRANT QUE**

la RIDM désire implanter une caserne incendie dans le secteur du carrefour des routes 117 et 329 à Sainte-Agathe-des-Monts avec l'implantation des feux prioritaire;

**CONSIDÉRANT QU'**

une étude de circulation pour analyser les impacts sur la circulation doit être effectuée à la demande du Ministère des Transports;

**CONSIDÉRANT QUE**

la RIDM a demandé des soumissions par invitation;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Régie a reçu deux propositions de services professionnels;

<b>Firme</b>	<b>Montant (plus taxes applicables)</b>
WSP	11 900\$
Stantec	Refus de soumission

Il est proposé par Martin Picard

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :

- accorde à la firme « WSP » un contrat pour la réalisation d'une étude de circulation afin d'analyser les impacts sur la circulation des secteurs des routes 117 et 329, pour un montant de 11 900\$, plus taxes applicables, le tout financé par marge de crédit temporaire .
- autorise le directeur à signer pour et au nom de RIDM tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation  
**2021-12-121**

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

### Octroi de contrat – Programme fonctionnel et technique pour la construction d'une caserne incendie (PFT)

#### CONSIDÉRANT QUE

dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle caserne, la RIDM a demandé des soumissions par invitation pour les services d'élaboration du programme fonctionnel et technique (PFT) ;

#### CONSIDÉRANT QUE

la Régie a reçu deux propositions de services professionnels;

Firme	Montant (plus taxes applicables)
TLA Architectes	40 000\$
Z & D Architectes	45 000\$

Il est proposé par André Ibghy

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :

- accorde à la firme « TLA Architectes » un contrat pour d'élaboration du programme fonctionnel et technique (PFT), pour un montant de 40 000\$, plus taxes applicables, le tout financé par marge de crédit temporaire .
- autorise le directeur à signer pour et au nom de RIDM tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

**2021-12-122**

### Octroi de contrat - Évaluation environnementale de site phase II – Lot 2991203 du cadastre du Québec – DEC Enviro

#### CONSIDÉRANT QUE

par la résolution numéro 2021-09-87, le conseil d'administration a octroyé un mandat à DEC Environ pour la réalisation de l'évaluation environnementale de site phase I sur le lot 2991203 du cadastre du Québec situé sur la route 117 à Val-David;

#### CONSIDÉRANT QUE

suite aux conclusions de l'évaluation environnementale de site phase I, la réalisation de sondages environnementaux doit être envisagée ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :

- octroi un mandat à DEC Enviro pour réaliser une évaluation environnementale de sites phase II sur le lot 2991203 du cadastre du Québec pour un montant de 4 405\$, plus taxes applicables ;



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

- autorise Sébastien Lajoie, directeur, à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-12-123

### Octroi de contrat - Étude d'excavation

#### CONSIDÉRANT QUE

dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle caserne, la RIDM a demandé des soumissions par invitation pour les services d'analyse préliminaire pour le volet excavation ;

#### CONSIDÉRANT QUE

la Régie a reçu deux propositions de services professionnels;

Firme	Montant (plus taxes applicables)
Équipe Laurence	5 800\$
FNX Innov	4 900\$

Il est proposé par Frédéric Broué

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :

- accorde à la firme « FNX Innov » un contrat de services d'analyse préliminaire pour le volet excavation , pour un montant de 4 900\$, plus taxes applicables, le tout financé par marge de crédit temporaire.
- autorise le directeur à signer pour et au nom de RIDM tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-12-124

### Octroi de contrat – Arpenteur-Géomètre

#### CONSIDÉRANT QU'

conformément au Règlement numéro 006 sur la gestion contractuelle de la Régie incendie des Monts, la RIDM peut conclure des contrats de gré à gré ;

#### CONSIDÉRANT QUE

dans le cadre du projet de construction de la nouvelle caserne à Sainte-Agathe-des-Monts, il est nécessaire obtenir les services d'arpenteur-géomètre pour effectuer le projet d'implantation ;

Il est proposé par Martin Picard

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

- accorde à la firme « G2 Arpenteurs Géomètres » un contrat de services pour effectuer le projet d'implantation en trois étapes, pour un montant de 6 900\$, plus taxes applicables, le tout financé par marge de crédit temporaire
- autorise le directeur à signer pour et au nom de RIDM tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-12-125

### Fin de période d'essai – Chef à la prévention et à la formation

#### CONSIDÉRANT QUE

le chef à la prévention et à la formation, monsieur Alexandre Bernier, a terminé sa période d'essai d'une durée de 6 mois ;

#### CONSIDÉRANT QUE

au cours de cette période, monsieur Bernier a su démontrer les compétences suffisantes et adéquates pour exercer les pouvoirs et obligations reliés au poste de chef à la prévention et à la formation ;

Il est proposé par Martin Picard

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts confirme le statut de chef à la prévention et à la formation de monsieur Alexandre Bernier, le tout effectif à compter du 22 septembre 2021 et pour le reste de la durée du contrat de travail finissant le 22 mars 2024.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-12-126

### Fin de la période de familiarisation au poste de lieutenant – Antoine Bélanger Leclerc

#### CONSIDÉRANT QUE

la période d'entraînement et de familiarisation de six (6) mois travaillés de monsieur Antoine Bélanger Leclerc, au poste de Lieutenant s'est terminée le 3 décembre 2021.

Il est proposé par Frédéric Broué

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts confirme le statut de lieutenant à monsieur Antoine Bélanger Leclerc.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation  
**2021-12-127**

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

### **Demande de congé sans solde – Dominic Daigneault**

#### CONSIDÉRANT QUE

monsieur Dominic Daigneault, lieutenant, a transmis une demande de congé sans solde d'une durée de six (6) mois ;

Il est proposé par Carl De Montigny, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte la demande de congé sans solde d'une durée de six (6) mois de monsieur Dominic Daigneault, lieutenant, soit du 2 décembre 2021 au 2 juin 2022.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

**2021-12-128**

### **Démission – Gabriel Aguirre**

#### CONSIDÉRANT QUE

monsieur Gabriel Aguirre a remis sa démission à titre de pompier pour la Régie incendie des Monts ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte la démission Gabriel Aguirre, effective le 4 octobre 2021.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

**2021-12-129**

### **Démission – Gabriel Blondin**

#### CONSIDÉRANT QUE

monsieur Gabriel Blondin a remis sa démission à titre de pompier pour la Régie incendie des Monts ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte la démission monsieur Gabriel Blondin, effective le 11 octobre 2021.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE





No de résolution  
ou annotation  
**2021-12-130**

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

### Démission – Émile Chevrier

#### CONSIDÉRANT QUE

monsieur Émile Chevrier a remis sa démission à titre de pompier pour la Régie incendie des Monts ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte la démission monsieur Émile Chevrier, effective le 18 octobre 2021.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

**2021-12-131**

### Adjudication de contrat – Appel d'offres sur invitation RIDM-20210903 - Achat d'un véhicule F-150

#### CONSIDÉRANT QUE

la Régie a demandé des soumissions par son appel d'offres sur invitation numéro RIDM-20210903;

#### CONSIDÉRANT QUE

la Régie a reçu deux propositions conformes;

Soumissionnaire	Prix
Alliance Ford inc.	55 556\$
Ford Brunelle	58 000\$

Il est proposé par Martin Picard

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :

- accorde à « Alliance Ford », un contrat pour l'achat d'un véhicule F-150, conformément à l'appel d'offres sur invitation RIDM-20210903.
- autorise la Régie à effectuer cette dépense, au montant total de 55 556\$, taxes en sus, qui sera financée par le fonds de roulement et remboursé sur une période de 7 ans.
- autorise Sébastien Lajoie, directeur, à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

### Période de questions d'ordre général

**2021-12-132**

### Levée de l'assemblée



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Frédéric Broué et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 15h35.

Richard Forget, président

Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier